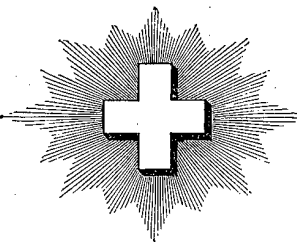


BUREAU FÉDÉRAL DE LA



PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

EXPOSÉ D'INVENTION

Brevet N° 4332

17 décembre 1891, 6 $\frac{1}{4}$ h., p.

Classe 64

HENRI GROBÉTY, fils, à la CHAUX-DE-FONDS.

Compteur pour chronographe.

L'invention consiste en un mécanisme de compteur qui peut se combiner avec n'importe quel chronographe.

Dans le dessin ci-joint la fig. 1 est un plan du mécanisme dans lequel le pont *A* est supposé brisé et indiqué en pointillé, afin de laisser voir le mécanisme.

La fig. 2 est une section montrant la disposition de la roue de compteur.

C est la roue de chronographe, logée entre le pont *A* et la $\frac{3}{4}$ platine *B* et dont l'axe traverse dans toute sa longueur l'axe creux de la grande moyenne et porte, du côté du cadran, l'aiguille des secondes *D*, représentée, pour rendre le dessin plus clair, comme posée du côté du mouvement.

La roue *C* porte une goupille *c*, dirigée vers le bas, et destinée à actionner la roue de compteur. Un petit ressort *a*, fixé à la $\frac{3}{4}$ platine, soulève la roue *C*, la maintient dans la position représentée dans la fig. 2, et lui sert en même temps de frein. La roue *C* porte un cœur de mise à zéro. *J*.

E est la roue de compteur, également logée entre le pont *A* et la $\frac{3}{4}$ platine *B*, mais au-dessus d'une creusure de cette dernière, dans laquelle elle peut être abaissée pour être mise hors de contact de la goupille *c*.

L'axe *e* de la roue *E* porte en outre un disque conique *F* et un cœur de mise à zéro *G*. Un ressort *I*, fixé à la $\frac{3}{4}$ platine *B*, tend à soulever la roue *E* dans la position indiquée en plein trait dans la fig. 2, position dans laquelle la denture de ladite roue *E* est à portée de la goupille *c*, et un ressort-sautoir *H*, fixé au pont *A*, empêche la roue *E* de tourner de plus d'une dent à la fois.

K est le marteau de mise à zéro, de l'aiguille de chronographe et *L* est celui de l'aiguille de compteur. Ces deux marteaux sont pressés simultanément par un ressort *M* contre une roue à colonnes *N*. Le marteau *L*, destiné à actionner le cœur *G*, sert en même temps à abaisser la roue *E* dans la position représentée en pointillé dans la fig. 2 dans laquelle cette roue est hors de portée de la goupille *c*; ceci a lieu par le fait de la rencontre dudit marteau *L* et du disque conique *F*, en comprimant le ressort *I*, qui ramène ensuite la roue *E* dans sa position active, dès que le marteau *L* est relevé par la roue à colonnes.

Le disque conique *F* est pourvu d'une rainure radiale *f* dont le but est d'empêcher le disque de se déplacer pendant que le levier *L* se relève.

EN RÉSUMÉ,

Je revendique comme mon invention :

Un compteur pour chronographes, caractérisé par la combinaison du marteau L avec le disque conique F avec rainure f et le ressort I , pour déplacer axialement la roue de comp-

teur E de façon à la placer tantôt à portée, tantôt hors de portée de la goupille c de la roue de chronographe, en substance comme décrit.

HENRI GROBÉTY, fils.

Mandataire: E. IMER-SCHNEIDER, à GENÈVE.

Henri Grobét, fils.
17 décembre 1891.

Brevet N° 4332.
1 feuille.

Fig. 2

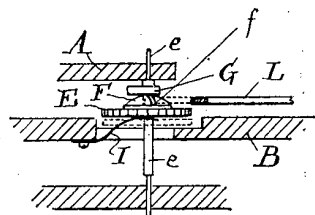
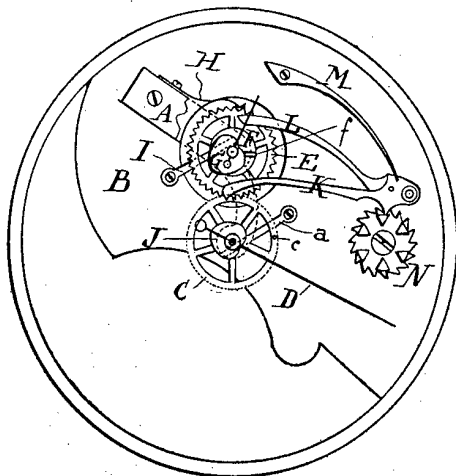


Fig. 1



Henri Grobét, fils.
Mandataire: E. IMER-SCHNEIDER, à GENÈVE.